

ÉDITO

Chères adhérentes, chers adhérents, chers amis,

A l'occasion des 25èmes SISM, l'Unafam s'est une nouvelle fois imposée en acteur majeur avec plus de 450 participations dans toute la France sur les 800 proposées par l'ensemble des organisateurs.

Nos délégations se sont vigoureusement investies du 10 au 23 mars pour concevoir et mettre en place ces animations. Nous les félicitons pour la créativité et la pugnacité dont elles ont fait preuve pour faire avancer la lutte contre la déstigmatisation et pour l'information du public, concerné ou non, afin que les aspirations de nos proches puissent devenir réalité.

Cette année, le thème des SISM « Information et santé mentale » mettait en relief les changements de comportement apportés par les nouvelles technologies d'information et de communication en matière de santé. L'Unafam qui soutient cette manifestation depuis sa création a donc souhaité mettre l'accent sur l'information. Les troubles psychiques restent méconnus du grand public. L'information et la prévention sont primordiales puisque 1 personne sur 4 souffrira de troubles psychiques au cours de sa vie (source : OMS).

Les idées reçues ont la vie dure. Les difficultés que vous et vos proches malades rencontrez au quotidien sont nombreuses. Via l'Internet, la parole se libère. L'Unafam suit cette évolution puisqu'elle est dorénavant présente sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter que nous vous invitons à consulter régulièrement

Il est important de savoir que vous n'êtes pas seuls. Vous êtes soutenus au sein de l'Unafam. Les rapprochements entre acteurs de la santé mentale, la multiplication des réseaux, des relais, des canaux d'information et des centres de ressources participent à la construction de nouvelles initiatives en faveur de nos proches. Le nouveau numéro de la revue *Un Autre Regard*, que vous recevrez prochainement, fait le point sur les pratiques innovantes, notamment en matière d'accompagnement des malades et de leur entourage. Nous sommes convaincus que ces initiatives seront suivies par d'autres.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, adhérents, bénévoles, salariés et amis pour le soutien qu'ils nous témoignent.

Bien amicalement à vous,

Philippe Charrier



MALADES PSYCHIQUES ET LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ : « ENTRE SOINS ET SANCTION »

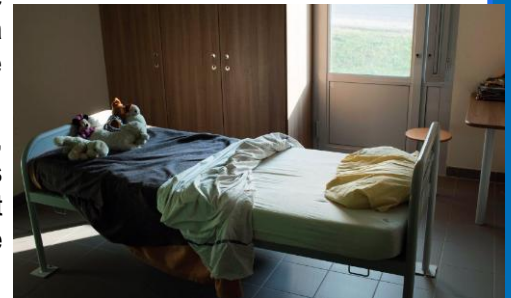
Le 6ème rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a été publié le 11 mars 2014*. Deux chapitres sont consacrés à la prise en charge des malades en souffrance mentale dans les établissements de santé.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie Delarue, pointe du doigt un fonctionnement « susceptible de porter atteinte aux droits fondamentaux des patients ». Un bilan inquiétant, d'autant que, comme le notait M. Denys Robiliard dans son rapport de juillet 2013, le nombre d'hospitalisations sans consentement a augmenté de 44 % entre 2006 et 2011.

Jean-Marie Delarue évoque le rôle difficile du juge des libertés et des détentions qui « renvoie souvent une image répressive et [dont la] dimension protectrice des droits de la personne reste méconnue. ».

Il déplore également le manque d'informations, notamment concernant les voies de recours des patients suite à la réception de leur notification. Quant à la possibilité, depuis la loi de 2002, de désigner une personne de confiance, il déclare qu'elle n'est quasiment jamais appliquée. Il propose des orientations pour que la loi puisse être adaptée aux personnes en souffrance psychique.

Par ailleurs, il décrit des patients dont les jours se réduisent à une errance en pyjama dans les couloirs de l'hôpital, faute de propositions d'activités et de soins personnalisés. Le CGLPL désapprouve également le recours à l'isolement et à la contention dans nombre de cas où de telles mesures ne sont pas nécessaires, voire contre-indiquées. Il demande également que les principes relatifs à la personne malade du début du code de la santé publique s'appliquent également aux personnes souffrant de troubles mentaux.



© G. Korganow pour le CGLPL. Chambre de patient dans une unité pour malades difficiles.

*Le 6ème rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté sera téléchargeable à partir du 16 avril sur <http://www.cgpl.fr/>

** cf. colloque Fnapsy annoncé en page 4 de cette Lettre

CANNABIS ET SCHIZOPHRÉNIE : L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

L'Académie de médecine s'inquiète de la banalisation du discours autour du cannabis et de l'augmentation de sa consommation. Dans un communiqué des docteurs Jean Costentin, Jean-Pierre Gouille et Jean-Pierre Olié, diffusé le 26 mars, elle rappelle sa toxicité et les risques encourus. Elle demande davantage de mesures de prévention, qu'elle juge insuffisantes.

Les chiffres sont alarmants. Le cannabis séduit majoritairement une population jeune. On dénombre en France 1.300.000 usagers réguliers et 550.000 consommateurs quotidiens. Or la concentration du principe actif (THC) contenu dans cette drogue a fortement augmenté au cours des dernières années. Ses répercussions sur le cerveau sont puissantes, notamment sur le plan du développement de la schizophrénie. « L'usage du cannabis perturbe les fonctions cognitives, en particulier à l'âge des acquisitions scolaires et universitaires. Il peut induire des troubles anxieux et dépressifs avec leur risque suicidaire. Il peut entraîner ou aggraver des troubles psychotiques, à type de schizophrénie. »*.

L'Unafam suit de près les suites qui seront données à ce communiqué et vous en tiendra informés.

*Pour consulter le communiqué de l'Académie de médecine : <http://www.academie-medecine.fr/articles-du-bulletin/publication/?idpublication=100297>

FOCUS : LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE 2014 À L'UNAFAM

Les délégations, les adhérents et les bénévoles de l'Unafam se sont à nouveau fortement mobilisés dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). Nous tenons à saluer leur implication et leur créativité. 800 manifestations ont été annoncées cette année à travers la France. Nos délégations en ont organisé ou ont participé à plus de la moitié. Leurs objectifs : convier, informer et rassembler les personnes concernées ou non, aider au développement de réseaux d'entraide et les faire connaître.

QUELQUES EXEMPLES DE MANIFESTATIONS

Cette année encore, les délégations ont rivalisé d'inventivité : portes ouvertes, inaugurations de GEM, tables rondes, lectures, débats, émissions de radio, projections, concerts, expositions d'œuvres d'usagers, théâtre interactif, réunions familles-soignants, ateliers d'écriture, visites guidées, rencontres-dédicaces, chorales, flash-mob, déambulations festives, forums, micros-trottoirs, lâchers de ballons, initiations multisports, équitation, visites au musée, événements de rue, témoignages, randonnées pédestres, et même un arbre aux idées fausses sur les maladies mentales et les troubles psychiques.

Pour retrouver le programme des animations proposées par l'Unafam lors des SISM : <http://www.unafam.org/SISM-2014-Liste-des-Manifestations.html>

■ UNE OPÉRATION « PERCEZ LA BULLE » À BLOIS

Aller à la rencontre du grand public et l'inviter à percer la bulle symbolique dans laquelle se sentent enfermés les malades et leurs proches, c'est ce qu'a entrepris de faire la délégation du Loir-et-Cher. Au centre commercial Auchan de Blois-Vineuil, 14 bénévoles de l'Unafam accompagnés du GEM AMILA ont informé avec beaucoup d'enthousiasme et d'humour les passants attirés par cette mystérieuse bulle.



■ UN MICRO-TROTTOIR À STRASBOURG

Pour réaliser ce micro-trottoir, plusieurs personnes ont été interviewées sur les marchés d'Erstein et de Strasbourg afin de collecter leur opinion au sujet des maladies psychiques. Des malades ont ensuite donné leur avis sur les mêmes questions posées au grand public sur les marchés. Le film a été projeté le 18 mars à Strasbourg et suivi d'un débat animé par le Dr Philippe Meyer du CH d'Erstein.



DANS LES MÉDIAS

À l'occasion des SISM, plus de 400 citations des actions des délégations de l'Unafam sont parues dans la presse écrite, sans compter Internet et les réseaux sociaux. Voilà une preuve que l'action de l'Unafam et la cause qu'elle défend à travers les SISM est soutenue et suivie par les médias.



Par ailleurs, dans le cadre de cet événement consacré à la santé mentale, Philippe Charrier a été invité à participer à plusieurs émissions sur le thème du handicap et de sa déstigmatisation.

■ SUR LES ONDES

Notre président a été interviewé le 18 mars sur France Culture pour l'émission *Les matins de France Culture* sur le thème : "lever le tabou de la maladie psychique" avec Claude Finkelstein, présidente de la Fnapsy, et le docteur Catherine Boiteux, psychiatre à l'hôpital Sainte-Anne. Vous pouvez l'écouter sur <http://www.franceculture.fr/emission-l-invite-des-matins-l-invite-des-matins-2014-03-18>



■ SUR LE PETIT ÉCRAN

Philippe Charrier est intervenu le même jour sur le plateau de France 5 à 21h30 après la diffusion du documentaire *Dans la peau d'un bipolaire : de l'ombre à la lumière*. Carole Gaessler l'a reçu avec le Dr Florian Ferreri, psychiatre, spécialiste des troubles bipolaires à l'hôpital Saint-Antoine (Paris).

• Le lien pour retrouver synopsis du reportage *Dans la peau d'un bipolaire : de l'ombre à la lumière* (rediffusion sur France 5 le 17 avril à 01h00) : <http://www.france5.fr/et-vous/france-5-et-vous/les-programmes/le-mag-n-12-2014/articles/p-19921-dans-la-peau-d-un-bipolaire-de-l-ombre-a-la-lumier.htm>

• Le lien pour visionner l'intervention de Philippe Charrier et du Dr Florian Ferreri :

<http://www.france5.fr/emissions/le-monde-en-face/videos/98835409?onglet=tous&page=1>



ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT FAMILLE » ANIMÉS PAR L'UNAFAM

Les ateliers d'entraide Prospect sont animés par des bénévoles de l'Unafam ayant suivi une formation spécifique afin de permettre aux participants d'échanger leurs expériences, de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, de les inciter à sortir de leur isolement, de construire ensemble, de savoir faire et d'oser changer. Ils ont pour objectif d'aider les familles à faire face dans la durée aux troubles psychiques d'un proche.

Ce programme, ouvert à tous, adhérents ou non à l'Unafam, dure 20 heures et est composé de 10 modules.

Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

Prochaines sessions 2014 :

- Le Mans (72) : 11, 12, 13 avril
- Bordeaux (33) : 28, 29 mars, 4 et 5 avril
- Grenoble (38) : 29 mars, 5 et 12 avril
- Chambéry (73) : 29 mars, 5 et 12 avril
- Montpellier (34) : 4, 5 et 12 avril
- Rodez (12) : 6, 7 et 27 avril
- Chalon-sur-Saône (71) : avril
- Montenois (39) : 16, 17 et 18 mai
- Bois-Colombes (92) : 17, 18 et 24 mai
- Valence (26) : 31 mai, 7 et 14 juin



RAPPEL : COLLOQUE "LA PERSONNE DE CONFIANCE" - POUR NE PLUS AVOIR PEUR DU SOIN PSYCHIATRIQUE

Selon l' Art. L1111-6 du Code de Santé Publique, « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (PC) qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. ». Clairement identifiée dans le domaine MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), cette notion de personne de confiance n'est cependant pas appliquée en psychiatrie, de peur que les malades psychiques en situation de vulnérabilité ne soient influencés par leur entourage, ce qui pourrait aboutir à des hospitalisations sans consentement abusives.

Ce dispositif, mis en place aux Pays-Bas depuis plus de 10 ans via la présence, dans chaque hôpital spécialisé, d'un délégué d'une association représentant les usagers, a montré de très bons résultats puisqu'il a permis une réduction significative des hospitalisations sans consentement. Ce délégué est systématiquement consulté lors de toute hospitalisation sans consentement et assiste la personne concernée. C'est pourquoi la Fnapsy organise un colloque, afin que le principe de personne de confiance en psychiatrie soit rendu effectif dès l'admission en hospitalisation.

Le programme du colloque est consultable sur le site du Collectif Interassociatif Sur la Santé.

Date et lieu du colloque : Vendredi 4 avril 2014 - Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Salle Pierre Laroque - 14, avenue Duquesne - 75007 Paris - www.fnapsy.org



« UNE DE CES PERSONNES SOUFFRE DE HANDICAP PSYCHIQUE... ET ALORS ! »

Six associations* se sont rapprochées sous le nom « Les Couleurs de l'Accompagnement » afin d'agir en réseau en Rhône-Alpes. Leur objectif : témoigner, à travers une campagne d'affichage, que vivre ensemble est possible, avec ou sans handicap psychique. Ces affiches seront réparties dans des lieux publics et dans les transports en commun de différentes villes de la région. Elles montrent plusieurs personnes dans une situation de la vie courante (travail, sport, loisirs et vie quotidienne). L'une d'entre elles souffre d'une maladie psychique mais rien ne la distingue des autres. Le slogan associé à la campagne : « Une de ces personnes est handicapée psychique - et alors ! ». Un cri spontané et libérateur que nous saluons vivement et espérons entendre plus souvent.

Pour découvrir la galerie d'affiches : <http://www.lescouleursdelaccompagnement.fr/>

* *Espoir 74, Firmament (créée en 1989 en Rhône-Alpes à l'initiative d'adhérents de l'Unafam), GRIM, Industrie Service, ALR et Messidor*

